

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.-

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Loi n° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret n° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du relevé n° 13/SGG/REL du 02 Avril 1996 des Décisions Administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du 1er Avril 1996 ;
SUR proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu -

DECRETE :

Article 1er : Sont nommées à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Social, pour prendre rang du 02 Avril 1996, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent qui par les services éminents rendus à l'Etat ont contribué à l'enracinement du processus démocratique au Bénin.

Au Grade de Chevalier

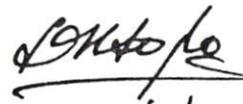
- Monsieur Ambroise LALEYE
- Monsieur Comlan Marcel ATIOTBE
- Monsieur Jérôme NAGO
- Madame Vêronique Eléonore d'ALMEIDA

- Monsieur André GBENOU
- Monsieur Kowouvi GOUNON
- Monsieur Casimir Cyprien AGBOTON
- Madame Marie-Jeanne TONI BADOFIN
- Madame Thérèse Nadouvi LAWSON
- Monsieur Joachim AKPOVO
- Monsieur Hountongbé Cosme HOUNGBO
- Monsieur Honfoga Goudjo Hounsou MOHO
- Madame Abelle HOUSSOU
- Monsieur Pierre HOUNYOVI
- Monsieur Joseph OGOUCHI
- Madame Claudine FALANA
- Monsieur Jean-Marie KOUCHANOU
- Madame Edwige AGBANDE épouse DOMINGO
- Madame Justine DOSSOU-YOVO
- Madame Félicienne HOUNKPATIN

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 02 Avril 1996

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 1 - HAAC 2 - MINISTRES 20 - GCONB 40 -
SCC 4 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - PDE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-OCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 -
UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 1 - INTERESSES 18.